

# RÈGLEMENT DES FOULÉES DE TRIE-CHÂTEAU

La manifestation a lieu le dimanche 28 septembre 2025 à TRIE-CHÂTEAU (Oise), elle se déroulera de 9 h à 12 h.

5 courses au programme : 10 km, 5 km, 3 km, 1500 m et éveil athlétique.

Marche de 9,5 km.

Inscripon sur [www.adeorun.com](http://www.adeorun.com) ou par mail à l'adresse suivante : [desmeliere.laurent@neuf.fr](mailto:desmeliere.laurent@neuf.fr)

Organisateur : Comité des Festivités - 1 place de l'église - 60590 TRIE- CHÂTEAU Responsable

sécurité : Laurent DESMELIERS, 6 route de Flavacourt, 60590 TRIE- CHATEAU Conditions de participation :

- 10 km : cadets à masters
- 5 km : minimes à masters
- Benjamin(e)s : année 2009-2010
- Poussin(e)s : année 2011-2012
- Éveil athlétique : 2013 et après
- Marche pour tous

: conformément à l'article 231-2-1 du Code du Sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence FFA, UFOLEP, Athlé running, Athlé compéon,
- . soit d'un PPS (parcours prévention santé) de moins de 3 mois

Pour les mineurs : autorisation parentale obligatoire avec la signature des parents.

Droits d'inscription si vous passez par [www.adeorun.com](http://www.adeorun.com) :

- 10 km : 9 euros
- 5 km : 7 euros
- Marche : 3 euros

Inscriptions sur place dans la salle des fêtes à partir de 7h30, **majoré à 1 euro** (la jauge en vigueur sera respectée) :

- 10 km : 10 euros
- 5 km : 8 euros
- Marche : 4 euros
- Gratuit pour les autres courses

Règlement à l'ordre du **Comité des Fesvités**.

Retrait des dossards devant la salle des fêtes, dans le parc Maurice FROMENT à partir de 7h30.

Assurance : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence.

Il incombe aux participants de s'assurer individuellement.

Sécurité : Assurée par l'organisateur, commissaires de courses à chaque carrefour, véhicule de début de course, véhicule de fin de course et motos sur le parcours.

Service médical : assuré par les Ambulances du Château.

Ravitaillements : prévus sur toutes les épreuves et à l'arrivée.

Récompenses à tous les participants. Trophée aux 3 premiers de chaque catégorie. Départ et arrivée des épreuves dans le parc Maurice FROMENT.

Les épreuves des enfants se dérouleront dans le parc Maurice FROMENT derrière la Mairie qui sera pour l'occasion interdit aux véhicules (sauf organisation et secours).

Ce présent règlement pourra être modifié en fonction des règles sanitaires en vigueur le jour de la course.